

ABONNEMENT
Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Posté :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10
On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS
 Annonces, la ligne... 20
 Réclames, —... 30
 Faits divers, —... 75
RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.
 Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
 poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 5 JUILLET

LA LOI MILITAIRE

La Chambre vient d'adopter, par 349 voix contre 177, l'article 26 de la loi militaire.

Cet article renferme les dispositions suivantes :

« Les élèves du service de santé militaire et les élèves militaires des écoles vétérinaires contractent l'engagement de servir dans l'armée active pendant six ans au moins à dater de leur nomination au grade de médecin aide-major de troisième classe ou d'aide-vétérinaire de deuxième classe.
 » Ces dispositions sont également applicables aux élèves de l'École de médecine navale. »

Voilà donc encore une catégorie : celle des officiers qui, après trois ou quatre années d'école, devront servir pendant six ans dans l'armée active.

Les Polytechniciens, les Saint-Cyriens, les élèves de l'École forestière verront leurs années d'école compter comme années de service et seront tenus de servir une année seulement dans l'armée active en qualité de sous-lieutenant. Les élèves du corps de santé et les élèves vétérinaires seront tenus, eux, à 6 ans de service.

Service de trois ans, service de deux ans, service de douze mois, service de six ans ; il y en a toute une collection des plus variées dans cette loi militaire où l'on peut lire cette déclaration burlesque :

« Le service militaire est personnel, obligatoire et égal pour tous. »

Allons, vive l'égalité !

L'amendement de M. Margaine relatif aux dispenses accordées aux soutiens de famille est repoussé par 348 voix contre 221.

Les articles 38 et 39 sont adoptés.

M. Delafosse demande qu'on ajourne à

demain la discussion de l'article 40 qui a trait au service de trois ans.

L'ajournement est refusé par 329 contre 188.

Sur l'article 40, M. de Martimprey développe un amendement tendant à substituer au service de trois ans le service de quatre ans.

Aux termes de l'amendement, tout homme propre au service servirait : 4 ans dans l'armée active, 5 ans dans la réserve active, 6 ans dans l'armée territoriale, 5 ans dans la réserve territoriale.

Il critique les moyens proposés pour assurer le recrutement.

Il rappelle les déclarations faites autrefois par des républicains contre les armées permanentes et contre la livrée du soldat.

ELECTION DE LA LOIRE INFÉRIEURE

M. Paul de Cassagnac annonce dans l'*Autorité* que l'accord s'est finalement établi entre les bonapartistes et les royalistes de la Loire-Inférieure, en vue de l'élection législative qui doit avoir lieu le 31 juillet dans ce département.

M. Julien Busson-Billault, dont la candidature avait été posée par le comité impérialiste, se retire. Il ne reste plus, pour la droite, que le candidat royaliste, M. Jules de Lareinty, fils du sénateur.

La *Patrie*, organe officiel du prince Victor, confirme cette nouvelle. Cette feuille ajoute :

« Cette détermination a été prise par M. Busson-Billault et quelques-uns de ses amis. Nous sommes autorisés à déclarer que le Comité central impérialiste y est demeuré complètement étranger et qu'il en décline la responsabilité d'une manière absolue. »

Le Comte de Paris à Jersey

Six cents personnes sont arrivées dimanche à Jersey par les bateaux de Saint-Malo et Saint-Brieuc. Toute la matinée de

Monseigneur a été absorbée par la réception des groupes de Montfort, Cancale, Saint-Malo, Vire, Redon, Vitré, Rennes, Fougères, Saint-Brieuc, Loudéac, Guingamp, Lannion, Dinan, Ploërmel, Vannes, Lorient, Pontivy.

Dans l'après-midi il y a eu réception dans le jardin de tous les nouveaux arrivants, parmi lesquels on remarquait le général de Charette et un grand nombre de ses anciens compagnons d'armes.

Le *Figaro* cite quelques appréciations des visiteurs : l'une d'elles qui nous a été confirmée de *auditu émane* d'une des personnalités les plus en vue de la politique royaliste de l'Ouest.

« Nous étions venus, a dit ce visiteur, non sans appréhension, nous nous en allions tranquilles. Le Prince a su trouver le moyen de concilier les idées modernes qu'il aime avec les principes séculaires qu'il a à défendre. »

Quelques personnes ont manifesté le désir que le prince fit des déclarations dans un manifeste solennel. Monseigneur a refusé, ne voulant à aucun prix créer des difficultés diplomatiques à l'Angleterre, difficultés qui seraient inévitables avec l'esprit *polinier* qui règne actuellement dans les sphères gouvernementales françaises.

Nous citerons encore cette appréciation du même journal :

« On n'a qu'à suivre d'un peu près ce qui se passe ici pour comprendre qu'il n'y a rien autre chose qu'une visite respectueuse faite par des amis politiques au chef de leur parti..... »

« Le Prince enchante tous ceux qui l'approchent par la bonne grâce, l'amabilité et la franchise avec lesquelles il répond aux questions qu'on lui pose et la mémoire vraiment fabuleuse qui lui permet de reconnaître les personnes qui n'ont eu qu'une seule fois, et il y a de longs mois, l'honneur d'être reçues par lui. »

Les réceptions ont continué samedi et dimanche à Jersey.

Un des membres de la délégation de Maine-et-Loire, M. Joubert, ayant posé dimanche matin au Prince la question suivante : « Approuvez-vous, Monseigneur, la politique suivie par la droite de la Chambre et pouvons-nous la soutenir contre les impatients ? » a reçu la réponse suivante :

« Nous ne devons jamais perdre de vue les intérêts vitaux du pays. »

« J'approuve complètement la conduite des droites. Je l'ai approuvée depuis un mois et, tout en faisant les réserves constitutionnelles que les intérêts du parti conservateur exigent, les membres des droites auront mon approbation en continuant ce qu'ils font. »

Cette déclaration catégorique a été répétée à toutes les délégations comme elle avait déjà été faite, samedi soir, à quelques intimes, que le Prince a reçu après dîner.

Le second procès de Leipzig

Leipzig, 4 juillet. — Les débats du procès pour haute trahison intenté à trois Alsaciens a commencé aujourd'hui devant les 2^e et 3^e chambres réunies du tribunal de l'empire.

Les accusés sont : 1^o M. Klein (Tobie), commis-voyageur à Strasbourg ; 2^o M. Martin-Grébert, fabricant à Schiltigheim ; 3^o Jean-Frédéric Erhart, aubergiste à Strasbourg.

Les défenseurs sont M. Romberg, de Leipzig ; M. Scharlach, de Strasbourg, et M. Schott-de-Schotteinstein, de Strasbourg.

Les débats sont présidés par M. Drenckmann.

Le siège du ministère public est occupé par M. de Tessendorf.

L'acte d'accusation s'exprime en ces termes :

« Le voyageur de commerce Tobie Klein, de Strasbourg, et le fabricant Martin Grébert, de Schiltigheim, ont à l'intérieur du pays, et ce sans que le délai de prescription soit écoulé et en partie en complicité, livré au gouvernement français des plans

31 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ELJEN!

PAR JACQUES BRET

Le colonel comte Feszty, ancien compagnon d'armes du baron Dienyi, père d'André, était inquiet aussi à un autre point de vue. Dans sa longue vie militaire, il avait vu bien des déflections, bien des défections qu'on n'aurait pu prévoir ; il savait que de vieux généraux préchaient encore la révolte, et il ignorait les sentiments politiques du fils de son ami.

Aussi, en entendant prononcer le nom d'André, le colonel redressa sa haute taille et, souriant sous sa moustache blanche, fit faire quelques pas à son cheval.

André s'arrêta court, et, profondément ému, salua son chef.

— Mon colonel, dit-il de sa voix profonde et franche, j'ai été victime d'un gnat-apens...

Le colonel tourna un peu la tête vers les officiers, comme pour les prendre à témoins :

— A la bonne heure ! Je savais bien que le capitaine Dienyi ne ferait pas mentir le sang de son père.

Puis, se tournant avec bonté vers André :

— Allez vite, capitaine, prendre le commandement de votre compagnie. Nous allons sortir de la ville. Faites-vous donner un autre cheval.

Quelques instants après retentit une sonnerie. Le général s'avancit au pas, suivi de son état-major. On allait enfin partir. La foule se rapprocha, se serra, se comprima. Un frémissement guerrier passa sur tous les rangs. Le colonel Feszty alla se mettre à la tête de son régiment. André rejoignit sa compagnie, saluant d'un sourire ou d'un signe de tête les amis que son arrivée comblait de joie, mais que la discipline attachait à leurs rangs.

Tout à coup le général lève son épée. Un grand silence se fit :

— En avant ! s'écrie-t-il. Pour la patrie !

Aussitôt les clairons sonnent, la fanfare militaire joue la marche nationale, les officiers répètent les commandements, les régiments s'ébranlent, la foule bat des mains, l'enthousiasme hongrois déborde et, dans le tumulte du départ, on entend des exclamations confuses :

— Vive l'Autriche ! vive l'armée ! vivent les honveds !

Mais au-dessus de tous, un cri domine. André le recueille avec ivresse en envoyant sa pensée vers Bangor. C'est celui qui s'échappe naturellement de toute poitrine magyare :

— Eljen ! Eljen ! vive la Hongrie !

.... Les régiments gagnèrent la campagne et se déployèrent sur la route. La nuit était venue. Ces troupes qui passaient avec entrain sous les clarins de la lune produisaient un effet fantastique. Le choc des armes, le pas des chevaux, faisaient aux fanfares militaires un accompagnement martial. Un miroitement d'acier bruni et d'or fauve, les lueurs de l'argent et des lames nues criblaient de points lumineux ces masses mouvantes qui se bâtaient. Un nuage de poussière les enveloppait par instants d'un voile, sur lequel la lune tremblotait.

XI

Une grande inquiétude régnait au château de Dienyi, depuis que le domestique chargé de conduire les bagages à l'abbaye de Saint-Martin était revenu en annonçant la disparition d'André.

M^{me} Dienyi avait d'abord cru à une erreur, à un retard passager. Mais quand elle sut que le domestique avait interrogé avec soin le long de la route tous ceux qui pouvaient avoir vu André, quand elle apprit surtout qu'on avait trouvé le cadavre de Thordos, ses alarmes devinrent très vives. Elle questionna longuement le domestique :

— Comment n'avez-vous pas interrogé l'aubergiste ?

— Je l'ai fait, madame. Il n'avait rien vu et rien entendu.

Elle donna immédiatement des ordres pour qu'on partît de divers côtés à la recherche d'André, et elle courut apprendre elle-même à Elisabeth cette triste nouvelle, car elle savait que l'extrême sensibilité de la jeune fille avait besoin de ménagements.

Elisabeth était, avec Georges, dans le salon ; ils parcouraient ensemble un album où elle avait crayonné au hasard ses paysages préférés, et, pendant que ses doigts longs et fins tournaient les pages, son cousin ne la quittait pas des yeux. Il se laissait aller de plus en plus au charme, au parfum virginal de cette aimable enfant. Vivre près d'Elisabeth, dans le rayon de ses yeux bleus, dans le ravissement de son sourire, dans la grâce exquise de ses moindres actions, lui paraissait un rêve qu'il poursuivait de tous ses désirs.

Sitôt que la jeune fille vit entrer M^{me} Dienyi, elle se leva vivement et la regarda d'un air inquiet.

— Qu'avez-vous, mère ? Vous avez appris une mauvaise nouvelle.

— Oui, dit M^{me} Dienyi avec un calme apparent ; on vient de me dire qu'André n'était pas encore rendu à Saint-Martin hier au soir.

— O mon Dieu ! s'écria Elisabeth en joignant les mains, que lui est-il arrivé ?

Georges se rapprocha d'elle :

— Rien, sans doute... N'a-t-il pu pas être retardé pour une cause indifférente ? Ce domestique

forteresses et des informations dont à son connaissance le secret devait être gardé vis-à-vis de ce gouvernement dans l'intérêt de la sécurité de l'empire allemand.

» L'aubergiste Erhart à Strasbourg a été son aide à l'accusé Klein, dans les opérations qui lui sont imputées, et ce à l'intérieur du pays et avant l'expiration du délai de prescription.

» Crimes punis par les articles 92, 49 et 13 du Code pénal. »

Klein, interrogé le premier, avoue tout. Grebert proteste de son innocence. Klein, dit-il, avec qui il est brouillé, s'est vengé de lui en l'accusant de complicité.

Quant à Erhart, il reconnaît avoir accepté le recevoir à son adresse un mandat d'argent envoyé par M. Schnaebly à Klein.

Nouvelles militaires.

LE NOUVEAU HARNACHEMENT

À la suite de réclamations aussi nombreuses que justifiées, la direction du génie a demandé et obtenu du ministre de la guerre une prorogation de délai pour la mise en service obligatoire du nouveau harnachement.

Le modèle prescrit par la décision du 17 octobre 1886 ne sera exigible qu'à partir du 1^{er} janvier 1888.

LES OFFICIERS ÉTRANGERS AUX MANŒUVRES FRANÇAISES

L'Angleterre, en réponse à l'invitation que lui avait adressée le gouvernement français, vient de faire savoir qu'elle enverrait trois officiers pour assister aux grandes manœuvres d'automne en 1887.

Le Japon enverra également deux officiers.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

LE CONCOURS MUSICAL DE SAUMUR

La fête, si bien commencée dimanche, s'est continuée hier tout le jour avec le même entrain, le même concours d'étrangers que la veille. Le temps a été aussi favorable, seulement le thermomètre eût bien dû ne pas s'élever à un si haut diapason, une dizaine de degrés en moins eût fait bien mieux l'affaire des jurés, des exécutants et du public.

Dimanche, avons-nous dit, les exécutions avaient été sérieuses et avaient révélé des associations musicales possédant des artistes d'un mérite supérieur. Cette première

aurait dû l'attendre plus longtemps.

— Non, reprit M^{me} Dienyi, il a bien fait de revenir. Il était urgent que nous fussions prévenues. On suit les traces d'André jusqu'après d'une auberge, vers le milieu de la forêt.

— Et ensuite ?

— Ensuite on les perd absolument.

— Comment sait-on qu'il a passé près de cette auberge ?

M^{me} Dienyi eut un mouvement d'hésitation, par tendresse pour sa fille, mais sa propre inquiétude l'emporta.

— Par le cheval qu'il montait, qu'on a retrouvé mort dans le sentier.

Élisabeth fondit en larmes. Georges ne put retenir un cri d'inquiétude. M^{me} Dienyi ne voulut pas accroître le chagrin de sa fille en lui laissant voir le sien ; elle dit un mot d'espoir qui était loin de sa pensée et sortit sous prétexte de donner de nouveaux ordres.

La jeune fille se laissa glisser sur une chaise, en prononçant de temps à autre le nom chéri d'André.

Georges, debout, se pencha vers elle, et prenant une de ses mains dans les siennes :

— Jo vous en prie, Élisabeth, ne vous désolerez pas ainsi. On retrouvera André sain et sauf, j'en suis sûr... Thordos aura été victime d'un accident.

appréciation s'est confirmée hier. Les diverses sociétés se sont présentées de nouveau devant les jurys, composés d'hommes d'élite, appelés à contrôler le degré de science musicale de chacune, et à récompenser les efforts des sociétaires, leur persévérance dans leurs études musicales, et aussi à couronner le mérite, l'habileté et le savoir des chefs de musique.

Les épreuves d'hier ont fait de la journée une journée de fatigues, tant pour les concurrents que pour les jurés qui suivaient avec un sympathique intérêt ces joutes si profitables à l'art musical ; car ces réunions sont un heureux stimulant pour les associations qui viennent mesurer leurs forces.

Au concours d'honneur, le mérite des concurrents paraissait tellement rapproché que les jurés, en décernant un second prix, l'accordaient avec mentions particulières des plus favorables.

Les procès-verbaux de ces séances seront pleins d'intérêts et d'enseignements utiles.

La Musique municipale de Saumur s'est particulièrement distinguée au grand Festival, dimanche soir, dans l'exécution de la fantaisie sur *Faust*. Tandis que la foule applaudissait les exécutants pour la maîtrise et l'entrain avec lesquels ce morceau avait été enlevé, le président du jury, M. Sellenick, s'est avancé sur le kiosque et a adressé de publiques et chaleureuses félicitations à M. Meyer pour la façon dont ce morceau a été interprété.

Si M. Meyer doit être fier d'un semblable témoignage, ses concitoyens n'en sont pas moins heureux : ils trouvent dans les paroles de M. Sellenick une récompense des soins et des efforts que M. Meyer apporte dans l'enseignement de la musique.

Mais revenons à la fête et aux décorations.

La carrière du Carrousel, avons-nous dit, avait été décorée d'une façon ravissante, ne laissant rien à désirer. Pour y arriver, c'était même prodigalité de guirlandes de feu, verres de couleurs, lanternes vénitienes dans toute la traverse de la ville. Les arcs de triomphe, sous lesquels les vainqueurs ont passé, étaient de véritables monuments, bien dignes de rendre gloire aux heureux vainqueurs du concours.

Leur plan avait été dressé par M. Ardouin, architecte de la ville, et l'exécution confiée à trois charpentiers de Saumur. Le levage, pour nous servir du terme technique, ne s'est pas fait sans danger et sans exciter la curiosité de nombreux spectateurs. C'est

— Non ! non ! il y a un malheur sur notre tête... je l'ai senti quand je l'ai vu partir.

Georges s'enhardit ; le chagrin de sa cousine excitait encore sa tendresse. Il pressa les doigts blancs et tièdes qu'il tenait toujours et lui dit presque à voix basse, à demi caché derrière ses tresses blondes :

— Élisabeth, ne pleurez pas, je vous en conjure ! Elle le regarda à travers ses larmes, tout à la pensée de son frère. Georges continua :

— André est parti en plein jour, bien armé, dans un pays qu'il connaît ; quel danger pouvait-il courir ?

— Et pourtant on ne sait ce qu'il est devenu. Cette forêt est pleine de brigands, et André était seul ! et si brave ! si imprudent !

— Ne vous alarmez pas trop tôt. Je vais aller à sa recherche, et je vous jure que je vous rapporterai de ses nouvelles.

Le ton d'assurance de Georges rendit un peu de confiance à Élisabeth.

— Oh ! merci, dit-elle, merci, mon bon Georges, et que Dieu vous guide !

Un sourire passa sur les lèvres du jeune homme ; il s'éloigna de quelques pas vers la porte, se retourna, vit un rayon d'espoir traverser les yeux d'Élisabeth, et murmura sur un ton à peine saisissable :

— Que ne ferais-je pas pour vous ?

celui du théâtre qui a réuni le suffrage de tous : ses proportions étaient bien observées ; son élévation le faisait voir de fort loin et le génie monumental qui le surmontait était un couronnement bien trouvé. Pour la fête de nuit, cette statue qui n'avait pu être illuminée faisait défaut. Il manquait quelque chose à ce dôme étincelant que supportaient deux pilastres de feu de couleur.

Distribution des récompenses

Cette cérémonie avait été fixée à 4 heures ; mais le nombre des concurrents au concours d'honneur n'a pas permis de pousser la besogne aussi rapidement. Les épreuves n'ont été terminées au théâtre qu'à 5 heures, et, sans prendre haleine, juges, public et lauréats ont retraversé la ville pour se diriger vers l'École de cavalerie.

Il était tard, les tribunes ne se sont pas garnies comme la veille au festival ; celles se trouvant à droite et à gauche de la tribune d'honneur étaient seules occupées. C'est de ce côté du reste que devait se compléter le programme.

Sur cette estrade réservée, avaient pris place les membres des divers jurys, M. Liénard, président du concours, M. le Sous-Préfet de Saumur, M. le Maire et les commissaires.

En avant dans la carrière sont venus se mettre en cercle les musiques récompensées, leur bannière au premier rang.

La distribution a duré plus d'une heure et le public a été heureux d'applaudir de nouveau les nobles accents de la Chorale du Mans qui n'a pas triomphé sans peine de la Sainte-Cécile d'Angers. L'une et l'autre ont acquis toutes les sympathies de notre population qui ne se lassait pas de les entendre et de les applaudir. Le sympathique M. Laffage a été acclamé et porté en triomphe à son apparition hier soir au café du Commerce.

Il était près de 7 heures du soir. Les victorieux étaient encore dans la carrière, et plusieurs ont cru que la fête ne pouvait se terminer sans faire retentir la *Marseillaise*.

Ce n'était pas très heureux. La politique avait été soigneusement évincée du concours et les autorités n'avaient rien fait pour exciter des manifestations qui pouvaient troubler la bonne harmonie. Aussi a-t-on critiqué ces zélés de la dernière heure qui n'ont pu résister au désir de politiquer hors de mesure. Du reste, ils n'ont pas trouvé d'écho dans le public qui est resté froid devant les accents de l'hymne de la révolution. Il n'y a pas eu un seul vivat dans la foule.

Puis, effrayé de lui-même, il courut au dehors sans regarder derrière lui, car sous son entrain, sous sa bonne humeur, Georges était un timide. Il y en a beaucoup plus qu'on ne pense.

Quand il fut parti, Élisabeth se leva pour aller rejoindre sa mère. Elle monta dans la chambre de M^{me} Dienyi, et la surprit à genoux, pressant dans ses mains une petite croix d'or et tournée vers le portrait de son mari qui l'avait quittée un jour sous son bel uniforme militaire, comme André. Devant cette douleur muette, qui demandait secours à Dieu seul, Élisabeth fut honteuse de sa propre faiblesse. Elle courut vers sa mère et la pressa dans ses bras en la couvrant de baisers :

— Oh ! ma mère, je savais bien que vous étiez encore plus inquiète que moi !

M^{me} Dienyi se laissa quelques instants bercer et caresser par sa fille ; puis elle lui dit :

— Si je priais Georges d'aller à sa recherche... Mais j'hésite à lui demander ce service... Il connaît peu le pays.

— Mère, répondit Élisabeth, il est déjà parti.

— Pour la forêt ?

(A suivre.)

L'heure avancée de la soirée a mis fin à ce débordement de *Marseillaise* ; chacun s'est mis à table heureux de réparer ses forces épuisées par des efforts soutenus et une extrême chaleur.

La musique du 135^e

La fête ne pouvant être terminée à 5 heures, M. le colonel du 135^e a fait reculer à 8 heures du soir le concert que la musique du régiment devait nous donner. Quoi qu'il en soit, bien des concitoyens de M. Baumann n'ont pu entendre l'œuvre de cet enfant de Saumur, la *Marche de l'armée de la Loire*. On espère que ce morceau sera mis à l'étude par nos sociétés musicales, et qu'il sera donné à tous de l'applaudir.

Malgré les fatigues d'une étape longue et pénible, par une chaleur torride, la musique du 135^e a su donner à son concert le même brio que par le passé. Le programme a été augmenté de deux morceaux à la grande satisfaction des auditeurs charmés qui ont vigoureusement applaudi les habiles artistes que dirige M. Elfrique.

Le feu d'artifice

Le feu d'artifice avait attiré sur le quai de l'Hôtel-de-Ville une foule d'autant plus compacte que les étalages de la foire et les baraques occupent une grande surface.

Ainsi que nous l'avons annoncé, ces jeux pyrotechniques comprenaient de nombreuses fusées, chandelles romaines, serpents, bombes, et quatre bouquets secondaires.

La pièce allégorique du concours musical a réussi à merveille. Elle a été suivie du bouquet, le plus volumineux qui ait été tiré jusqu'ici à Saumur.

Pendant le feu d'artifice, une pluie d'étincelles n'a cessé de tomber sur le public, ainsi que les états des bombes et des baguettes de fusées. L'une d'elles a traversé le képi d'un cavalier de remonte et lui a fait une plaie à la tête. Renversé sur le coup, ce soldat a été relevé par ses voisins qui lui ont donné quelques soins, puis il a regagné la caserne avec quelques camarades. Une autre personne a également reçu sur la clavicle une baguette qui lui a causé une forte contusion.

Le programme s'était bien rempli, et les masses s'ébranlaient pour se disperser lorsque de nouveaux accords se sont fait entendre sur la Loire.

C'était la Sainte-Cécile d'Angers, sous la direction de M. Laffage, qui a dit un chœur auxquels les applaudissements n'ont pas manqué.

Par une délicate attention, cette société orphéonique était venue se placer en face de l'*Espérance*, à M. Carichou, président de l'Harmonie Saumuroise.

Le temps et l'espace nous manquent pour publier aujourd'hui la liste des lauréats. Nous donnerons ces résultats dans notre prochain numéro. Voici seulement les prix du concours d'honneur :

ORPHÉONS

1^{re} Section — Division d'Excellence et Division Supérieure

1^{er} Prix : Étoile d'honneur et 500 fr. espèces : la Chorale du Mans.

2^e Prix : Médaille d'or : Société Sainte-Cécile d'Angers.

2^e Section. — Premières et Deuxièmes Divisions

Prix unique : Étoile d'Honneur et 200 fr. espèces : l'Avenir de Châteaubriant.

HARMONIES

1^{re} Section. — Premières et Deuxièmes Divisions

1^{er} Prix : Étoile d'Honneur et 200 fr. espèces : l'Union musicale de Châteaubriant.

2^e Prix : Médaille de vermeil et 400 fr. espèces : l'Union Vendômoise.

2^e Section — Troisième Divisions et Divisions de Classements

1^{er} prix : Médaille de vermeil et 150 francs espèces : Musique municipale d'Ecommoy.
2^e prix : Médaille de vermeil et 50 francs espèces : Musique municipale de Corné.

FANFARES

1^{re} Section — Division d'Excellence et Division Supérieure

Prix unique : Etoile d'Honneur et 500 francs espèces : la Municipale de Langeais.

2^e Section — Premières et Deuxièmes Divisions

1^{er} prix : Etoile d'Honneur et 200 francs espèces : la Lyre Fontenaisienne.

2^e prix : Médaille de vermeil et 100 francs espèces : la Municipale de Baugé.

3^e Section — Troisième Divisions et Divisions de Classements

1^{er} Prix : Médaille de vermeil (G. M.), offerte par M. Lépicié, d'Angers, et 150 fr. espèces : La Sainte-Cécile d'Airvault.

2^e Prix : Médaille de vermeil et 50 francs espèces : La Châteleraudaise.

3^e Prix, attribué par le jury : Médaille de vermeil : Musique de Restigné.

AVERTISSEMENT. D'ENQUÊTE

Exécution de la loi du 28 juillet 1885

L'administration des Télégraphes va faire procéder à l'établissement d'une ligne électrique d'intérêt privé, destinée à relier les magasins de M. Joubert, faïencier à Saumur, rue du Poits-Neuf, n° 5, à son dépôt rue Haute-Saint-Pierre, n° 15.

Un tracé de cette ligne indiquant les propriétés privées où il doit être placé des supports restera pendant trois jours consécutifs, à partir du 6 juillet 1887, déposé à la Mairie de la commune de Saumur, où les intéressés peuvent en prendre connaissance et présenter leurs observations ou réclamations.

UN ANTI-MILDIOU

M. G. Perboire, trésorier du syndicat de Cadillac (Gironde), communique à l'Agriculture pratique la composition de la formule qu'il recommande pour le traitement du mildew.

1^o Sulfate de cuivre..... 4 kilog.
Eau..... 3 litres.

Faire dissoudre.

2^o Carbonate de soude, en cristallin, du commerce..... 500 gr.

Où :

Carbonate de potasse..... 600 gr.
Eau..... 3 litres.

Faire dissoudre.

Mélanger les deux solutés et ajouter 200 litres d'eau.

Ce procédé est simple, à la portée de tous et bon marché.

Ce produit ainsi préparé a le grand avantage de pouvoir être employé en toute sécurité, parce qu'il n'abandonne aucun

résidu à réaction acide, par conséquent pas de brûlures, pas de feuilles grillées.

Son efficacité est certaine et incontestable.

Son application est d'autant plus commode, qu'il n'est pas besoin de pulvérisateur à dégorgeoir et qu'il n'abîme pas les appareils.

Son adhérence parfaite est de longue durée; il forme sur les feuilles des petits dépôts colorés de sel de cuivre qui permettent de contrôler le travail et qui, par leur lente dissolution, rendent les eaux qui y séjournent impropres à la germination du *Peronospora viticola*.

CONSEILS ET RECETTES.

LES CHENILLES SUR LES ARBRES FRUITIERS

Il existe un bon moyen de débarrasser les arbres fruitiers des chenilles; c'est l'emploi du pétrole, recommandé par M. Durieu de Maisson neuve :

« Un nuage de pétrole d'une excessive ténuité, dit-il, est projeté directement, par le bec qui surmonte le pulvérisateur, sur les agglomérations de chenilles et sur les nids où elles se rassemblent; et à l'instant elles sont frappées de mort en s'appliquant sans tomber à terre, sur le support même, nids, feuilles ou branches, où elles étaient réunies. A peine un léger brouillard les a-t-il enveloppées qu'après un court moment de torsion sur elles-mêmes elles restent tout à coup immobiles pour ne plus donner signe de vie; elles se fixent et sèchent sur le point où elles sont frappées de mort.

« On pourrait craindre qu'un certain nombre de chenilles, garanties du jet direct par leur position sous les feuilles ou autres objets, échappent à la mort. Les faits ont démontré le contraire. En effet, dans les expériences faites, on a remarqué des chenilles, évidemment protégées par leur position de torsion sur elles-mêmes elles restent tout à coup immobiles pour ne plus donner signe de vie; elles se fixent et sèchent sur le point où elles sont frappées de mort.

« Il n'a pas été remarqué une seule de ces dernières qui soit parvenue à se sauver. Il semble donc démontré que toute chenille enveloppée dans l'atmosphère du brouillard de pétrole périra infailliblement. »

UNE RECETTE UTILE

Un blanchisseur des environs de Paris a trouvé un moyen fort ingénieux de nettoyer le linge sans savon.

Cet industriel ne se sert ni de soude, ni de lessive, encore moins de chlorure, et remplace tous ces ingrédients par... des pommes de terre cuites à l'eau chaude dont il frotte simplement le linge.

Ce procédé au moins curieux est, paraît-il, bien supérieur à ceux employés jusqu'à ce jour, et les toiles, cotons, laines et soies les plus sales nettoyées par ce moyen deviennent d'une pureté que la meilleure lessive

peut à peine atteindre; il a, en outre, l'avantage de permettre de se passer de brosse et de se servir d'eau de puits.

Bibliographie.

Observations sur les manœuvres de cavalerie en 1886, par le général L'Hotte. — Paris, Berger-Levrault et C^{ie}. Brochure.

Ces observations, sortes de directives données aux officiers des divisions qui ont exécuté des manœuvres l'an dernier au camp de Châlons, viennent d'être publiées par ordre du ministre de la guerre, en vue des manœuvres qui doivent avoir lieu cette année au même endroit.

Elles se rapportent aux évolutions, marches, combats contre la cavalerie, l'infanterie, l'artillerie, à l'emploi de l'artillerie et des corps de cavalerie. Fort judicieuses, comme tout ce qui émane de l'esprit méthodique du président actuel de notre comité, elles sont indispensables à connaître par tous les officiers de cavalerie et de l'artillerie à cheval; car elles ne visent pas exclusivement l'application stricte et rigoureuse des prescriptions du règlement, elles étendent leur sphère et préconisent l'emploi de procédés avec lesquels tout le monde devra être familiarisé avant d'arriver sur le terrain d'exercices. Il importe donc, dès maintenant, de bien se pénétrer de leur esprit; c'est le seul moyen de prêter un concours efficace à l'accomplissement du but poursuivi en commun.

L'ALMANACH-JOURNAL

PARAISANT TOUTS LES MOIS

Abonnements : FRANCE. Un an, 2 fr.
Un numéro : 10 cent.

Le Numéro de juillet vient de paraître; en voici le sommaire :

Juillet. Calendrier. Un grand patriote. Le temps qu'il doit faire en Juillet. La destruction de l'Opéra-Comique. Le docteur Vulpian. Un protégé de sainte Anne. Une admirable mendiante. A pied! c'est pour les pauvres! Propriétés des feuilles de géranium. Le voile. Les âges de la vie. Les vieilles gloires de la France : Du Guesclin. Les insolations ou coups de soleil. Le cardinal Lavergne. Le tambour de la Trétoire. Invocation des saints du mois de juillet. Charade, etc., etc.

ILLUSTRATIONS : 4 portraits : Jean Dollfus, Dr Vulpian, Du Guesclin, M^{rs} Lavergne. Huit gravures diverses.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 2 juillet :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Villa Bracassol, nouvelle, par M. Emile Desbeaux. — Nos gravures : Le Jubilé de la reine d'Angleterre; Au Cirque-Théâtre d'hiver. — Salon de 1887, par Olivier Merzon. — Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — Théâtres, par Charles Monselet. — Bibliographie. — Echecs. — Le Monde financier. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAYURES : Le Jubilé de la reine d'Angleterre : La réception des hôtes ; Le cortège royal ; Le service religieux ; Aspect des rues de Londres ; Buckingham-Palace ; Westminster-Abbey ; Un arc de triomphe ; Plan général du parcours. — Villa Bracassol. — Le Havre : L'accident du Cirque-Théâtre. — Echecs. — Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes. On s'abonne aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

QUAI DE LIMOGES

GRAND MUSÉE D'ANATOMIE

Visible pour les adultes

350 SUJETS CÉROPLASTIQUES

Chefs-d'œuvre représentant les différents états de la créature humaine depuis sa naissance jusqu'à sa mort.

Prix d'entrée : 50 centimes; les militaires paient demi-place.

EAUX MINÉRALES

A L'ÉPICERIE CENTRALE, 28, rue Saint-Jean, Saumur, on vend l'Eau de Saint-Galmier — source Badoit — 0 fr. 30 c. la bouteille, et l'Eau de Vals 0 fr. 50 c. la bouteille.

AVIS

L'AGENCE DU CRÉDIT LYONNAIS

40, Rue Chaussée-S^t-Pierre, à Angers

PAIE TOUS LES COUPONS

Sans aucun frais, ni commission

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. V. ANJUBAULT, Chirurgien-Dentiste à PARIS, rue de Provence, 66, informe sa clientèle que son Cabinet de SAUMUR, actuellement rue Beaupaire, sera transféré rue Saint-Jean, n° 8, au premier (maison Grelet).

Le Cabinet est ouvert tous les jours, de 8 à 11 heures et de midi à 6 heures.

- PALAIS-ROYAL Bijouterie, fantaisie, choix splendide.
- PALAIS-ROYAL Maroquinerie fine et ordinaire.
- PALAIS-ROYAL Bois sculpté, articles suisses.
- PALAIS-ROYAL Chinoiseries, laques, potiches, coquillages.
- PALAIS-ROYAL Peignes riches et ordinaires.
- PALAIS-ROYAL Articles de fumeurs, cuir et métal.
- PALAIS-ROYAL Lunettes et pinces-nez, étuis.
- PALAIS-ROYAL Eventails et écrans.
- PALAIS-ROYAL Timbres caoutchouc.

MEILLEUR MARCHÉ

Que partout ailleurs

PALAIS-ROYAL, 8, rue Saint-Jean SAUMUR.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS						
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir
Saumur (ori.)	2 06	6 53	»	»	1 39	4 16
Saumur (état)	»	8 42	8 31	10 31	»	4 13
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 45	»	4 26
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32
Brézé-s.-Cyr	»	7 17	9 02	11 02	»	4 39
Montreuil (a)	2 34	7 29	9 19	11 15	2 07	4 52
— (dép.)	2 36	7 33	»	11 24	2 09	4 58
Thouars	2 55	7 59	»	11 57	2 28	5 23
Loudun	»	8 10	»	3 16	2 52	»
Poitiers	»	16 33	»	10 40	»	»

SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ					
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir
Saumur (ori.)	6 53	»	4 16	»	8 34
Saumur (état)	6 50	8 31	4 13	»	8 30
Nantilly	7 03	8 3	4 26	»	8 43
Montreuil (a)	7 29	9 19	4 52	»	9 08
— (dép.)	7 34	9 29	5 1	4 21	10 10
le Vaudelnay	7 45	9 40	5 11	5 17	10 11
Baugé	7 56	9 50	5 20	5 44	10 22
Doué	8 05	9 57	5 27	6 20	10 31

SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.					
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Expr. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur (ori.)	7 57	11 54	1 33	3 06	5 42
Vivry	8 10	12 09	»	3 18	5 54
Blou	8 19	12 18	»	3 27	6 03
Vernantes	8 32	12 31	»	3 40	6 14
Noyant-Méon	8 59	12 59	2 11	4 04	6 38
Chât.-d.-Loir.	10 07	2 14	2 57	5 09	7 45

LIGNE D'ORLÉANS

ANGERS — SAUMUR — TOURS						
STATIONS	Direct. mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir
Angers	2 19	6 30	8 45	11 29	2 57	5 32
La Ménitrie	2 52	7 10	9 10	12 08	3 43	6 13
Les Rosiers	»	7 19	9 18	12 17	3 52	6 22
St-Clément	»	7 26	»	12 24	3 59	6 29
St-Martin	»	7 33	»	12 31	4 07	6 36
Saumur (a)	3 22	7 46	9 34	12 44	4 20	6 49
— (dép.)	3 27	7 52	9 37	12 48	4 31	6 53
Varennes	»	8 05	9 48	1 01	4 45	7 06
Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	1 15	5 01	7 20
Langeais	4 26	8 59	10 19	1 53	5 46	7 59
Tours	5 05	9 42	11 05	2 36	6 35	8 42

TOURS — SAUMUR — ANGERS

STATIONS	Expr. matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. soir	Omn. mixte soir	Direct. mixte soir
Tours	1 23	5 1	7 15	11 35	2 05	5 25
Langeais	2 09	5 45	8 12	12 13	2 49	6 09
Port-Boulet	2 37	6 23	8 39	12 46	3 09	6 43
Varennes	»	6 35	8 51	12 57	»	6 54
Saumur (a)	2 58	6 48	9 04	1 08	3 24	7 06
— (dép.)	3 03	6 55	9 12	1 13	3 29	7 11
St-Martin	»	7 09	9 26	1 25	»	7 25
St-Clément	»	7 16	9 31	1 31	»	7 32
Les Rosiers	»	7 24	9 41	1 39	»	7 39
La Ménitrie	3 28	7 35	9 52	1 48	3 42	7 48
Angers	3 57	8 24	10 41	2 30	4 17	8 39

SAUMUR — BOURGUEIL					
STATIONS	Omn. matin	Omn. matin	Omn. soir	STATIONS	Omn. soir
Saumur	7 46	12 48	4 41	Bourgueil	8 20
Port-Boulet	8 56	3 10	6 48	Port-Boulet	8 30
Bourgueil	9 07	3 23	7 1	Saumur	9 04

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON					
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte soir
Saumur	7 46	9 26	4 31	Chinon	7 43
Port-Boulet	8 40	12 20	6 1	Port-Boulet	8 10
Chinon	9 04	12 50	7 24	Saumur	9 04

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Ensemble ou séparément,

I. UNE PROPRIÉTÉ, située au Vieux-Bagneux, au bord du Thouet, à l'abri des inondations.

Cette propriété comprend : maison d'habitation élevée sur cave voûtée, pressoir, buanderie, cav : en roc, jardin bien planté d'arbres fruitiers, sorte, le tout contenant environ 22 ares.

II. UN CLOS DE VIGNE, contenant 66 ares, au lieu dit les Hauts-Sentiers ou la Gravelle.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire!

A VENDRE

UNE

JOLIE PROPRIÉTÉ

Située à Neuillé près Saumur, à deux kilomètres de la gare du chemin de fer de l'Etat;

Comprenant :

1° Une BELLE MAISON d'habitation avec servitudes, remise, écurie, basse-cour;

Grande pelouse, canal d'eaux vives, pièce d'eau;

Belle avenue de tilleuls;

2° 4 hectares 30 centiares de prés et terres.

S'adresser à M^e BEAUREPAIRE, avoué.

A VENDRE

LA BELLE

TERRE DE CHOZÉ

Commune de Cizay, canton de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), d'une superficie de 127 hectares.

Belle habitation, vastes servitudes, ferme, terres, vignes, prés, bois et magnifique futaie de 2 hectares; classe.

Propriété de rapport et d'agrément.

S'adresser à M. FOREST, expert à Montreuil-Bellay. (343)

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Après décès.

Le MERCREDI 6 JUILLET 1887, à une heure du soir, et jours suivants, s'il y a lieu, à Saumur, place du Roi-René, n° 1, dans une maison où est décédée M^{me} veuve MAULION, propriétaire,

Il sera vendu :

Armoire, bois de lits, buffets, tables, fauteuils, chaises, pendules, glaces, matelas, couettes, traversins, oreillers, édredons, couvertures, draps, nappes, serviettes, essuie-mains, chemises, vêtements, montres en or, couverts en ruolz, fourneau en fonte, vins en bouteilles, batterie de cuisine et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1888,

MAISON

Située place du Roi-René, occupée par le sieur Martin, charron-forgeron,

Grand atelier, Cour, etc.

S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

A VENDRE

Avec garantie,

CHEVAL alezan brûlé, genre cab, attelé et monté, taille 1^m 59, 10 ans.

S'adresser à M. RAIMBAULT, marchand, rue de la Fidélité, 40.

A LOUER

Beaux Appartements

Chambres et Salons.

A Saumur, 18, rue Basse-Saint-Pierre.

S'adresser à M. CHICOTEAU, propriétaire à la Roche-Marteau, par Trois-Moutiers (Vienne), et à la maison même, pour visiter. (425)

CAVE A LOUER

Petite chambre garnie à louer

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER UN MAGASIN

Pouvant être tenu par une dame,

Près la Poste.

S'adresser au bureau du journal.

Très belle Occasion

Landau à Vendre

S'adresser au bureau du journal.

VINS EN GROS

DESGUIRAUD ET BOURASSEAU

A Saumur.

Vente au comptant, fûts à retourner dans le mois.

VIN ROUGE..... 65 fr.

VIN BLANC supérieur... 65 fr.

id. ordinaire... 50 fr.

MM. les cultivateurs trouveront des vins à haut degré à raison de 30 fr. l'hectolitre, pour remonter les vins trop faibles pour être transportés ou supporter la chaleur.

Des crédits sont faits aux maîtres d'hôtels, cafetiers et limonadiers.

BIÈRE TOURTEL de TANTONVILLE et Bière façon Munich.

S'adresser à M. P. FOUCHÉ, rue d'Orléans, successeur de M. MARAIS.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

BOULANGERIE VIENNOISE

DECHEZELLE-ROBIN

67, quai de Limoges, 67

Panification Française et Etrangère

Entrepôt de Son et de Levure.

ON DEMANDE un domestique connaissant très bien la culture de la vigne.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1888,

Grande Maison

Occupée par M. Chaussepied, rue de la Petite-Bilange.

S'adresser à M. GAGNEUX, propriétaire à Pr. sles. (295)

IMPRIMERIE PAUL GODET

A VENDRE

ROGNURES

Pour emballages,

Blanches ou de couleur.

UN LIVRE UTILE

La Librairie H. LECLERC, de Château-Gontier (Mayenne), vient de faire paraître un excellent ouvrage que nous voudrions voir entre les mains de tous les cultivateurs, car il enseigne, par la démonstration la plus simple, sous forme de conférences, cette science si importante et si ignorée de la CHIMIE AGRICOLE. Combien de sujets qui paraissent obscurs à nos fermiers leur deviendraient familiers; combien d'erreurs dans l'application des engrais à la culture seraient évitées, s'ils possédaient les simples notions de Chimie agricole que leur enseigne le petit livre que nous leur recommandons aujourd'hui. En voici le titre :

SIMPLES NOTIONS

DE CHIMIE AGRICOLE

CONFÉRENCES

Suivies d'une instruction pratique pour l'achat des Engrais chimiques, — et d'un Tableau de la composition moyenne de différentes Matières intéressant les Cultivateurs.

PAR P. ROGER

Membre de la Société des Agriculteurs de la Sarthe

110 pages de texte et de tableaux

PRIX : 50 centimes; par Poste, 60 centimes

Pour recevoir cet ouvrage, envoyer 60 centimes en timbres-poste à M. Henri Leclerc, membre de la Société des Agriculteurs de France, imprimeur à Château-Gontier (Mayenne).

Raccommodages et travaux neufs courants, cousus à la main.

S'adresser, 13, Monté-du-Fort, en face la Retraite.

GUÉRISON CERTAINE
et RADICALE
DE TOUTES LES
Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS,
Psoriasis, Acné, etc.;
des PLAIES et
ULCÈRES VARIQUEUX
considérés comme incurables
par les Princes de la Science
Le traitement ne dérange
rien du travail; il est
la portée des petites bourses,
et, dès le deuxième jour, il produit
une amélioration sensible.
S'adresser à M. LÉONARD,
Médecin spécialiste
(11, rue St-Lieut, à MELUN S.-et-M.)
CONSULTATIONS GRATUITES
par Correspondance

FABRIQUE D'AMEUBLEMENTS EN TOUS GENRES

Vieux Chêne et Noyer sculpté

SPÉCIALITÉ DE SALLES A MANGER

H. HARDY

LEVÉE-NEUVE, SAUMUR

Mise en vente d'un choix considérable de SALLES A MANGER à des prix défiant toute concurrence.

SALLE A MANGER

Vieux chêne sculpté

Buffet petit modèle, colonnes torses ou autres. Table à rallonges, patins chimères, 12 couverts, 6 chaises, au choix... 375 fr. net.
La même avec buffet grande taille..... 440 fr. net.

SALLE A MANGER

Henri II

Buffet à crédences, vaisselier avec vitraux de couleur et ferrures nickelées. Table à estrade avec rallonges, 6 chaises assorties... 500 fr.

RÉPARATIONS DE MEUBLES ANTIQUES.

Ameublements de salon, chambres à coucher, armoires à glace, bureaux, bibliothèques, meubles d'antichambre et porte-chapeaux, chaises garnies cuir repoussé, coffres à bois, guéridons, sièges en bois courbé, glaces, etc.

Envoi sur demande de dessins et prix de tous meubles.

Tissage mécanique et à la main

TOILES EN TOUS GENRES

FABRIQUE DE SACS, BACHES, TENTES, PRÉLARDS, STORES

LOCATION DE BACHES

RÉPARATIONS

Spécialité de Toiles imperméables pour Bâches et Vêtements

HUILE SPÉCIALE POUR MACHINES

8, rue du Petit-Versailles à Saumur, près la Gendarmerie, 8.

Maison N. DOGUEREU

LESSIVE-IRIS LE PAQUET 0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers.

Vente en gros : JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, Imprimerie de PAUL GODET.

CACAO VAN HOUTEN

pur et soluble en poudre.

Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.

Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.

Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5.—, fr. 2.60 et fr. 1.40, et se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle. (267)

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 JUILLET 1887.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.
3 %	81 30	81 27	Est	780	778 75	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	515 50	515
3 % amortissable	83 80	83 85	Paris-Lyon-Méditerranée	1225	1225	Ville de Paris, oblig. 1855-1860			Est	381 50	382
4 1/2 %	103 10	103 10	Midi	1135	1161 25	— 1865, 4 %			Midi	397	391
4 1/2 % (nouveau)	109	109	Nord	1540	1540	— 1869, 3 %			Nord	405	406
Obligations du Trésor	513	518	Orléans	1293	1290	— 1871, 4 %			Orléans	399 50	399
Banque de France	4100	4135	Ouest	860	857 50	— 1875, 4 %			Ouest	396 50	391
Société Générale	453 75	453 75	Compagnie parisienne du Gaz	1328	1325	— 1876, 4 %			Paris-Lyon-Méditerranée	395 50	398 75
Comptoir d'escompte	1410	1405	Canal de Suez	3030	3018 25	Bons de liquid. Ville de Paris			Paris-Bourbonnais	394	397
Crédit Lyonnais	562 50	562 50	C. gén. Transatlantique	510	510	Obligations communales 1879			Canal de Suez	582 50	580
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1367 50	1375	Russe 5 0/0 1870	99	98 35	Obligat. foncières 1879 3 %			Panama 6 0/0	456	456
Crédit mobilier	390	388 75				Obligat. foncières 1 83 3 %					
Canal Intér.-Panama	394	396 25									

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.